

DEPARTEMENT DE LA VENDEE  
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



LES ACHARDS

## COMMUNE DES ACHARDS

### REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 04 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : **33**  
Nombre de conseillers présents : **29**  
Nombre de conseillers représentés : **4**  
Nombre de conseillers ayant participé au vote : **33**

L'an deux mille vingt six, le quatre mai deux mille vingt six à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 28/04/2026, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Maire.

**Présents** : MONIOT-BEAUMONT Sylvain, GAUBERT Christelle, CAILLAUD Martial, CAILLONNEAU Pauline, VIGIER Nicolas, MANDON Sophie, ETIENNE Loïc, DRUGEON Charles, OUDET Catherine, SAMOUR Stéphanie, GONTARD Stéphane, CITEAU Stéphane, DESSUS Guy, CANNELLE Sébastien, BRIAND Anne-Sophie, ROBERT Céline, LIEVRE Julien, FURNON Tamia, BESSEAU Cédric, ERIAU Anne-Lise, COUTAND Louise, BRUNET Laëtitia, MORIN Maxime, BARRAUD Jean-Pierre, PROUTEAU Stéphane, DENIS-LUTARD Stéphane, ONILLON Mickaël, PRUVOST Lynda, LE BRUSQUET Isabelle,

**Absents donnant pouvoir** : BRAUD Corinne a donné pouvoir à Christelle GAUBERT, LE NORMAND Thierry a donné pouvoir à Loïc ETIENNE, EDOUARD Nicole a donné pouvoir à Stéphane PROUTEAU, GOUPIL Roselyne a donné pouvoir à Lynda PRUVOST,

**Absents excusés** : 0

**Absents** : 0

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Christelle GAUBERT a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

#### **D04052026\_02 : Commissions municipales - Formation et désignation des membres**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet au Conseil Municipal de constituer des commissions composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions municipales sont chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Le Maire expose que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT).

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission. Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Monsieur le Maire propose de composer six commissions municipales par thématique de la façon suivante:

COMMISSIONS	DOMAINES
VIE ASSOCIATIVE	Gestion des associations / gestion des salles / promotion des activités associatives et sportives
FINANCES ET VIE ECONOMIQUE	Ensemble des finances de la commune et relation avec les acteurs économiques de la commune
FAMILLE - JEUNESSE - SOLIDARITE	Jeunesse / CMJ / Santé
CULTURE	Programmation culturelle / fêtes et manifestations / patrimoine culturel
URBANISME CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT	Aménagement, travaux bâtiments / voirie / réseaux divers / environnement / cimetières
COMMUNICATION	Communication extérieure / évènements officiels

Monsieur le Maire propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de 10 membres, chaque membre pouvant faire partie de plusieurs commissions.

Au sein de chacune des commissions, le principe de la représentation proportionnelle doit être respecté pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Ainsi chacun des groupes politiques composant le conseil municipal doit disposer d'au moins un représentant.

Le Maire est président de droit de chaque commission. Lors de la première réunion de la commission, il est élu un vice-président.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux s'ils souhaitent se positionner sur les différentes commissions.

Résultat des souhaits :

COMMISSIONS	10 MEMBRES MAXIMUM
VIE ASSOCIATIVE	GAUBERT Christelle - ETIENNE Loïc - FURNON Tamia - BRAUD Corinne - LIÈVRE Julien - BESSEAU Cédric - COUTAND Louise - GOUPIL Roselyne - ONILLON Mickaël - PRUVOST Lynda
FINANCES ET VIE ECONOMIQUE	CAILLAUD Martial - GAUBERT Christelle - MANDON Sophie - DRUGEON Charles - SAMOUR Stéphanie - CANNELLE Sébastien - MORIN Maxime - DENIS-LUTARD Stéphane - LE BRUSQUET Isabelle

<b>FAMILLE - JEUNESSE - SOLIDARITE</b>	CAILLONNEAU Pauline - DRUGEON Charles - CITEAU Stéphane - BRIAND Anne-Sophie - ERIAU Anne-Lise - BRUNET Laëtitia - BARRAUD Jean-Pierre - EDOUARD Nicole - PRUVOST Lynda
<b>CULTURE</b>	VIGIER Nicolas - DRUGEON Charles - OUDET Catherine - GONTARD Stéphane - BRAUD Corinne - MORIN Maxime - ONILLON Mickaël - PRUVOST Lynda - LE BRUSQUET Isabelle
<b>URBANISME CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT</b>	MANDON Sophie - GONTARD Stéphane - CITEAU Stéphane - DESSUS Guy - LE NORMAND Thierry - ROBERT Céline - FURNON Tamia - BESSEAU Cédric - ERIAU Anne-Lise - MORIN Maxime - BARRAUD Jean-Pierre - PROUTEAU Stéphane - GOUPIL Roselyne <i>13 conseillers souhaitant faire partie de cette commission</i>
<b>COMMUNICATION</b>	ETIENNE Loïc - VIGIER Nicolas - OUDET Catherine - ROBERT Céline - LIÈVRE Julien - FURNON Tamia - COUTAND Louise - GOUPIL Roselyne - DENIS-LUTARD Stéphane - LE BRUSQUET Isabelle

Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation des membres pour chaque commission au regard des candidatures qu'il a reçues.

Par ailleurs, au vu des souhaits exprimés pour la commission « urbanisme cadre de vie et environnement » et afin de garantir la pluralité d'expression, Monsieur le Maire propose que cette commission soit composée au maximum de 13 membres ;

Conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, les membres sont désignés par vote à bulletin secret, mais le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil municipal en ce sens.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-22 ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **DE PROCEDER** au scrutin à main levée pour la désignation des membres des commissions municipales ;
- **DE FIXER** à six le nombre de commissions municipales et de créer les commissions municipales suivantes :
  1. Vie associative
  2. Finances et vie économique
  3. Famille - Jeunesse - Solidarité
  4. Culture
  5. Urbanisme, cadre de vie et environnement
  6. Communication
- **DE FIXER** à 13 membres maximum la composition de la commission « urbanisme cadre de vie et environnement » et de maintenir un nombre maximum de 10 membres pour les autres commissions ;
- **DE DESIGNER** les conseillers municipaux suivants comme membres desdites commissions :

COMMISSIONS	MEMBRES
<b>VIE ASSOCIATIVE</b>	GAUBERT Christelle - ETIENNE Loïc - FURNON Tamia - BRAUD Corinne - LIÈVRE Julien - BESSEAU Cédric - COUTAND Louise - GOUPIL Roselyne - ONILLON Mickaël - PRUVOST Lynda
<b>FINANCES ET VIE ECONOMIQUE</b>	CAILLAUD Martial - GAUBERT Christelle - MANDON Sophie - DRUGEON Charles - SAMOUR Stéphanie - CANNELLE Sébastien - MORIN Maxime - DENIS-LUTARD Stéphane - LE BRUSQUET Isabelle
<b>FAMILLE - JEUNESSE - SOLIDARITE</b>	CAILLONNEAU Pauline - DRUGEON Charles - CITEAU Stéphane - BRIAND Anne-Sophie - ERIAU Anne-Lise - BRUNET Laëtitia - BARRAUD Jean-Pierre - EDOUARD Nicole - PRUVOST Lynda
<b>CULTURE</b>	VIGIER Nicolas - DRUGEON Charles - OUDET Catherine - GONTARD Stéphane - BRAUD Corinne - MORIN Maxime - ONILLON Mickaël - PRUVOST Lynda - LE BRUSQUET Isabelle
<b>URBANISME CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT</b>	MANDON Sophie - GONTARD Stéphane - CITEAU Stéphane - DESSUS Guy - LE NORMAND Thierry - ROBERT Céline - FURNON Tamia - BESSEAU Cédric - ERIAU Anne-Lise - MORIN Maxime - BARRAUD Jean-Pierre - PROUTEAU Stéphane - GOUPIL Roselyne
<b>COMMUNICATION</b>	ETIENNE Loïc - VIGIER Nicolas - OUDET Catherine - ROBERT Céline - LIÈVRE Julien - FURNON Tamia - COUTAND Louise - GOUPIL Roselyne - DENIS-LUTARD Stéphane - LE BRUSQUET Isabelle

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, Sylvain MONIOT-BEAUMONT ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

La secrétaire de Séance,

Christelle GAUBERT,

Le Maire,

Sylvain MONIOT-BEAUMONT

Fait et délibéré à Les Achards,  
Les jours, mois et an susdits,  
Publié sur le site internet le 07/05/2026  
Au registre